

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
-----  
COMMUNE DE DOMPIERRE SUR YON  
-----

VT 2025-130

**LE MAIRE DE DOMPIERRE SUR YON,**

**VU** la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

**VU** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

**VU** l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

**VU** la demande formulée par **SARL RENAUD** demeurant **1 le Pointet 85220 APREMONT** ;

**Considérant** qu'en raison des travaux de **Tranchée sur route pour assainissement autonome et busage de la route** ;

## ARRETE

**ARTICLE 1** : du **10/06/2025** au **12/06/2025**, la circulation sera réduite, **12 les Rochettes**, à une voie et régulée avec un alternat par signaux manuels K.10 à chaque extrémité de cet alternat. L'accès aux riverains sera préservé.

**ARTICLE 2** : Les dépassements sur l'emprise du chantier sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

Cette interdiction de dépasser sera matérialisée par un panneau B 3.

**ARTICLE 3** : Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au déménagement.

La reprise du trottoir sera réalisée de manière identique à ce qui existait auparavant.

Il revient à l'entreprise de travaux de réaliser une vérification du compactage par essai réalisé avec un pénétromètre dynamique de type Panda®.

Il revient à l'entreprise d'informer les riverains 2 jours avant la date d'intervention.

**ARTICLE 4** : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de **SARL RENAUD**.

**ARTICLE 5** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

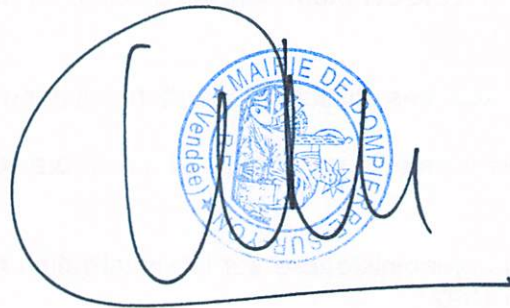
**ARTICLE 6** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de DOMPIERRE SUR YON.

**ARTICLE 7** : Le Maire de la commune de DOMPIERRE SUR YON, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

– SARL RENAUD

A DOMPIERRE SUR YON, le 6 juin 2025

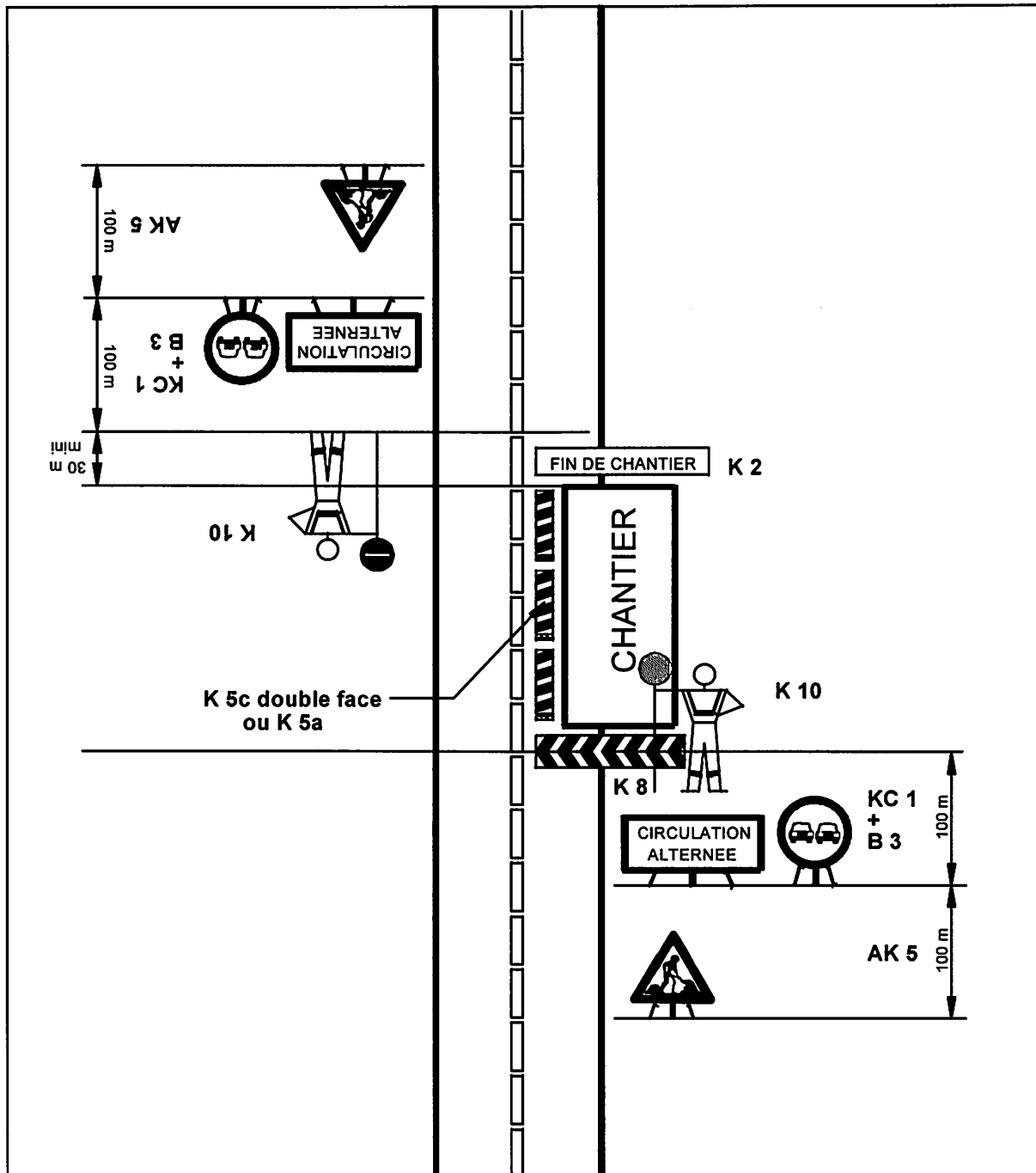
François GILET,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by several smaller loops and a long horizontal stroke ending in an arrowhead. The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE DOMPIERRE SUR YON' and 'Vendée' around a central emblem.

# CHANTIER FIXE EN AGGLOMERATION

ALTERNAT PAR PIQUETS K 10

CIRCULATION ALTERNEE  
ROUTE A 2 VOIES



**Remarques :**

- Dispositif applicable uniquement de jour et sous certaines conditions  
VOIR GUIDE DE L'ALTERNAT.

- 2025 - 130 -



### Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024\*01

#### Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur** Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : SARL RENAUD Représenté par : RENAUD Julien  
Adresse Numéro : 1 Extension : ..... Nom de la voie : Le Pointet  
Code postal 85220 Localité : Apremont Pays : .....  
Téléphone 0251557536 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : contact @saul-renaud.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : VOSSART - Gaillonreau Prénom : .....  
Adresse Numéro : 12 Extension : ..... Nom de la voie : les Rochettes  
Code postal 85170 Localité : Dompierre / yon Pays : .....  
Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : .....@.....

#### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + ..... Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
12 les Rochettes  
Code postal 85170 Localité : Dompierre

#### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....  
Description des travaux : Tranchée sur route pour assainissement autonome  
busage de la route  
Date prévue de début des travaux : 10 06 2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 2

#### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 2 Date de début de réglementation 10 06 2025  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue .....  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) .....

- 081 - 2308 -

Interdiction de :

Circuler  
Véhicules légers   
poids lourds

Stationner  
véhicules légers   
poids lourds

Dépasser  
véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à :  km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialité   
Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : ..... Représenté par : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal  Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone  Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :   
Courriel : .....@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers   
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation   
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 06 06 2025

Nom : RENAUD Prénom : Julien Qualité : Gérant

  
**Karl RENAUD**  
Au capital de 257 250 €  
Le Pointet - 85220 APREMONT  
Tél : 02 51 55 75 36  
RCS : 412 194 391